

Photovoltaïque : la Région schizophrène

FLOBECQ

L'ASBL "Collines sous le vent" est en difficulté en raison d'un refus wallon, malgré l'efficacité de son système qui permet de résister à la crise énergétique.

Audrey Ronlez

Philippe Mettens a profité du récent conseil communal pour souligner que le projet mis en œuvre par la commune il y a onze ans afin de favoriser l'installation d'unités photovoltaïques sur les maisons des citoyens flobecquois permettait de très bien répondre au problème de la dépendance aux énergies et de diminuer significativement la facture d'électricité de ses concitoyens.

■ Un système qui a prouvé son efficacité

"Cela montre que des solutions sont possibles", a précisé le maire avant de faire part d'une nouvelle bien moins réjouissante. "Pour mener à bien ce projet, nous avons créé une ASBL (Ndlr: Collines sous le vent) qui a dû emprunter une somme d'argent importante afin d'équiper nos concitoyens de ces installations photovoltaïques. Le système fonctionnait alors avec la prise en charge, par l'ASBL, des certificats verts

afin d'amortir l'emprunt réalisé. C'est une méthodologie qui a montré son efficacité sur la base de la réglementation en vigueur à l'époque. Et qui, quand on y réfléchit un peu, si elle avait été utilisée au niveau de la Région wallonne, aurait certainement conduit au même résultat, c'est-à-dire un taux de pénétration du photovoltaïque bien plus im-

portant que celui que l'on constate aujourd'hui à l'échelle de la Wallonie."

"Pénaliser une entité comme la nôtre, c'est vraiment consternant !"

En effet, à Flobecq, près de

40% des habitations sont équipées de panneaux photovoltaïques grâce au montage ingénieux implémenté par les autorités communales.

"Au contraire, la Région wallonne a préféré mettre sur pied un système spéculatif qui a conduit à ce que les gens mettent du photovoltaïque pour avoir

un retour financier et non pour des raisons environnementales."

■ Une législation toujours plus stricte

Une conséquence: le système, ou "la bulle des certificats verts", a explosé. "Cela a conduit à deux choses: la taxe prosumer imposée lorsque l'on renvoie sur le réseau et la réduction de la durée d'amortissement, c'est-à-dire de la durée d'octroi des certificats verts."

Et c'est là qu'intervient le point de rupture entre le projet flobecquois et la Région wallonne en raison de l'introduction de ce que l'on appelle le facteur K, qui permet de calculer la rentabilité des installations et qui est fixé à 7% sur l'investissement. "S'il s'ap-

plique de façon relativement rationnelle à l'échelle d'une installation (d'un citoyen), il ne s'applique pas du tout de la même manière à l'échelle d'un projet comme le nôtre."

■ Un refus pour une seule installation

Même si la Région wallonne a toujours considéré le système flobecquois comme un projet unique (réduction de TVA, facilités avec la CWaPE, gestion de l'ensemble des ins-

tallations via l'ASBL, etc.), elle lui met à présent des bâtons dans les roues pour une seule installation "hors norme" au lieu de prendre en considération les valeurs dans leur globalité.

"Nous avons reçu un avis négatif sur une de nos installations (où le facteur K aurait été dépassé) et donc l'administration wallonne nous refuse l'octroi de certificats verts. Nous avons introduit un recours auprès du ministre de l'Énergie Philippe Henri, militant écologiste, qui, malgré la crise que nous vivons, confirme son refus, ce qui met le projet en grande difficulté."

■ "Une spectaculaire incohérence face à la situation"

Pour le bourgmestre, cela constitue "un symbole particulièrement spectaculaire" de la volonté du gouvernement wallon de faire face à la crise énergétique. "D'un côté, on a

une commune qui a voulu investir dans les énergies vertes – comme on nous invitait à le faire à l'époque – et un projet qui permet à nos concitoyens de résister le mieux possible à la crise et, de l'autre, nous avons un ministre écologiste qui vient nous expliquer que cela ne va

pas et qu'il faut que l'ASBL se débrouille pour poursuivre l'amortissement de son investissement."

■ Dénoncer avant d'agir

Les autorités flobecquoises n'ont pas encore déterminé la réaction qu'elles auront face à ce refus. "Nous avons d'abord souhaité avoir une sorte de discussion avec le politique, mais le ministre est resté arc-bouté au pied de la lettre sans saisir le pouvoir discrétionnaire qui est le sien. Cela nous met dans une situation compliquée qui va peut-être nous conduire à introduire un recours au niveau du Conseil d'État, voire à mener d'autres types d'actions."

Une "simple" communication à l'ordre du jour qui a occupé une bonne partie du conseil communal, Philippe Mettens estimant qu'il était utile que les citoyens comprennent "l'extraordinaire incohérence dans la situation". "Pénaliser une entité comme la nôtre, qui a fait autant d'efforts pour assurer cette transition écologique et énergétique, c'est vraiment consternant et cela

*vient refroidir l'enthousiasme
qui nous a toujours caracté-
risés.”*



■ À Flobecq, près de 40% des habitations sont équipées de panneaux photovoltaïques grâce à un projet innovant lancé il y a onze ans déjà. © EDA